

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Depuis quelques semaines, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a été amenée à constater une récurrence de plaintes faisant état d'une très forte dégradation de la qualité de service Internet de Canalbox du Groupe Vivendi Afrique (GVA).

L'ARCEP rappelle à Canalbox que cette situation, devenue inacceptable, et qui cause un désagrément à ses usagers, contrevient aux dispositions du cahier des charges annexé à sa licence de Fournisseur d'accès Internet, notamment celles des articles 21, 22, 23 et 24 combinés.

Par conséquent, l'ARCEP demande à GVA de bien vouloir prendre toutes les dispositions requises et urgentes pour rétablir la qualité de service.

**Le présent communiqué vaut mise en demeure.**

Enfin, l'ARCEP tient à rassurer les usagers de GVA, que dans sa mission de régulateur, elle veille au strict respect de la réglementation en vigueur visant à leur garantir une meilleure qualité de services.

Fait à Libreville, le 19 août 2021

**Le Président du Conseil de Régulation**

**Lin MOMBO**